Etats et religions aujourd’hui : synthèse

1. Les relations juridiques entre Etats et religions
C’est le droit de chaque Etat de définir le cadre de ses relations aux religions.
Les situations sont diverses : la théocratie comme en Iran est rare, mais avec le fondamentalisme musulman qui se développe à partir de XXème siècle (les frères musulmans) l’idée que l’Etat doit se fonder sur le livre sacré (la charia) prend de l’ampleur.
Il peut y avoir une religion officielle avec liberté de culte pour les minorités :la reine d’Angleterre chef de l’Eglise anglicane, la Tunisie. L’Etat y est pourtant autonome et le fondement de la loi politique ne réside plus dans l’autorité religieuse.
Au XXème siècle, de plus en plus d’Etats appliquent un régime de neutralité laïque avec des modes d’application variés :stricte séparation (France avec séparation entre la sphère publique et priée) , coopération : des groupes confessionnels peuvent devenir partenaires de l’action étatique dans certains domaines comme l’éducation (Allemagne, Etats-Unis, France aussi)
2. La liberté religieuse est un enjeu géopolitique
la liberté de consience et de religion est un droit individuel fondamental, elle garantit la liberté de choisir sa croyance, mais aussi de pratiquer ou non, de changer de religion ou de ne pas croire (athéisme). Bien que garantie par le droit international (ONU) elle est contestée dans de nombreux Etats.
A l’origine de conflits et de persécutions (Mauritanie, Myanmar) la garantie des droits est un enjeu géopolitique mondial.
3. Laïcité et sécularisation
Depuis le XVIIIème siècle sous l’influence des philosophes des Lumières comme Voltaire, l’influence de la religion sur le droit et les normes sociales est limitée, voire totalement remise en question : c’est le processus de sécularisation (limitation de l ‘influence) et de laïcité (garantie à toutes les religions d’avoir les mêmes droits). Le raisonnement scientifique, l’expérimentation, l’esprit critique favorise cette prise de conscience sans toutefois remettre en question la liberté de chacun d’avoir une vie spirituelle.
4. La circulation des hommes et des idées dans le cadre de la mondialisation favorise un pluralisme qui aboutit à des dynamiques parfois opposées : critique par rapport aux croyances instituées, nouvelles formes de pratiques religieuses (sectes), montée des fondamentalismes, de l’intolérance et de l’intégrisme.

**problématique du chapitre : en quoi les relations entre Etats et religions sont-elles des enjeux géopolitiques aujourd’hui?**